

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 30 juin 2022



Fonds de dotation LE LAB HEYME
28, rue Fortuny
75017 Paris

Fonds de dotation LE LAB HEYME
Fonds de dotation avec une dotation au capital de 30.000 €
28, rue Fortuny
75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2022

Aux fondateurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation LE LAB HEYME relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le fondateur.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les

éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
28/11/2022

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire


GROUPE CF - AUDIT
SAS AU CAPITAL DE 650 000 €
Commissaire aux Comptes
106-108 rue la BOÛTTE - 75008 Paris
Tél. 01 42 84 30 74

Félicien CREPIN
Commissaire aux comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.

Ce rapport contient 8 pages.

LAB HEYME

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Bilan - LAB HEYME

Actif	Exercice clos le 30/06/2022			30/06/2021
	Brut	Amort. & Prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
. Fonds commercial				
. Autres immobilisations incorporelles	5 760	- 5 760		484
Immobilisations corporelles	9 779	- 1 767	8 012	
Immobilisations financières	549 840		549 840	549 840
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	565 379	- 7 527	557 852	550 324
Actif circulant				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
. Usagers et comptes rattachés				
. Autres			-	-
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autre que caisse)	1 131 228	-	1 131 228	1 363 059
Caisse				
Charges constatées d'avance	-		-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 131 228	-	1 131 228	1 363 059
Régularisation				
Charges constatées d'avance	62		62	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation	2 504		2 504	2 662
TOTAL REGULARISATION	2 566	-	2 566	2 662
TOTAL GENERAL	1 699 173	- 7 527	1 691 647	1 916 046

Bilan - LAB HEYME

Passif	Exercice clos le 30/06/2022	Exercice clos le 30/06/2021
Fonds associatifs		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	2 030 000	2 030 000
. Ecart de réévaluation		
. Réserves		
. Résultat de l'exercice	- 127 474	- 48 472
. Report à nouveau	- 233 625	- 79 002
<i>Sous-Total : Situation Nette</i>	1 668 901	1 902 526
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
. Subventions d'investissement		
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 668 901	1 902 526
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
FONDS DEDIES	-	-
Dettes		
. Emprunts et dettes assimilées		
. Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
. Fournisseurs et comptes rattachés	13 996	5 164
. Dettes sociales et fiscales	8 330	6 335
. Autres	420	2 021
TOTAL DETTES	22 746	13 520
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL GENERAL	1 691 647	1 916 046

LAB HEYME

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Compte de Résultat	Exercice clos le 30/06/2022	Exercice clos le 30/06/2021
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Cotisations		
Autres produits		39
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	-	39
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation de stock (approvisionnements)		
Autres charges externes	110 225	33 649
Impôts, taxes et versements assimilés	11 292	2 713
Rémunérations du personnel	99 005	37 435
Charges sociales	30 922	10 239
Dotations aux amortissements	2 251	1 920
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	71	137
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	253 765	86 093
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 253 765	- 86 055
Produits financiers	19 644	37 583
Charges financières	-	-
Produits exceptionnels	496	-
Charges exceptionnelles	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
Report de ressources non utilisées ses exercices antérieurs	-	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	-
EXCEDENT ou DEFICIT	- 233 625	- 48 472

LAB HEYME
Comptes Annuels
Clôture 30/06/2022

ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX

1. Présentation

Le fonds a pour objet d'organiser et de soutenir des actions à but non lucratif et d'intérêt général dans les domaines sociaux, de la santé, de l'éducation auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes.

2. Faits caractéristiques

Lors de la production de cette annexe, l'épidémie de la COVID-19 est toujours active mais dans une moindre mesure, en effet nous sommes dans la 9^e vague.

Cette situation ne remet pas en cause les résultats présentés dans cette annexe car cette crise n'a pas d'incidence sur les comptes clos. Au vu de la solidité financière du fonds telle que décrite dans cette annexe, le fonds s'attend à traverser cette crise et ses impacts en gardant des fonds propres solides, ainsi que la continuité de ses activités.

3. Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Il est présenté ici l'annexe au bilan de **l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 1 692k€**, et au compte de résultat dégageant un déficit de **234k€**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Généralités

Les comptes annuels ont été établis et présentés **conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 de l'ANC** relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le **respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :**

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux **règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.**

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la **méthode des coûts historiques.**

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

4. Informations sur le Bilan

Les fonds propres ont été constitués par :

- 30k€ de dotation initiale apportée conjointement par les Fondateurs, l'UMGP et la SMEREP, à concurrence de 15k€ euros chacun.
- 2 000k€ d'abondement de la SMEREP.

Ils sont également constitués du report à nouveau débiteur relatif à l'exercice clos le 30/06/2021 d'un montant de -127k€, ainsi que par le résultat de l'exercice d'un montant de -234k€.

Fonds propres

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires	30 000			30 000
Apports sans droits de reprise	2 000 000			2 000 000
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	2 030 000	-	-	2 030 000
Apports avec droits de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	-	-	-	-
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées				-
Autres réserves				-
Report à nouveau	- 48 472	- 79 002		- 127 474
Résultat de l'exercice		- 233 625		- 233 625
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				-
Subventions d'investissement				-
Provisions réglementées				-
Droits des propriétaires				-
Autres fonds associatifs				-
Total fonds associatifs	- 48 472	- 312 628	-	- 361 099

Dettes

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 23k€, et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 996	13 996	-	-
Dettes sociales et fiscales	8 330	8 330	-	-
Autres Dettes	420	420	-	-
Total	22 746	22 746	-	-

Tableau des provisions et dépréciations

Il n'y a aucun mouvement sur l'exercice.

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début ex.	Augmentation dotations Ex.	Diminutions Reprises Ex.	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées - Total I	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur CP				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges - Total II	-	-	-	-
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
Dépréciations - Total III	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)	-	-	-	-

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	6 360
- Honoraires commissaires aux comptes	6 360
Total	6 360

5. Compte de résultat

Compte tenu d'un résultat d'exploitation d'un montant de -254k€, d'autres charges externes pour **110k€**, de salaires et charges sociales pour **141k€** et de dotations aux amortissements pour **2k€** - ainsi que d'un résultat financier d'un montant de de plus **17k€**, le résultat de l'exercice est déficitaire de **234k€**.

Sommes et avantages versés aux administrateurs

Le Président ainsi que les autres membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération.

Informations sur le personnel

Au titre de son mandat de Directeur Général, ce dernier perçoit une rémunération dont le montant est indiqué en Annexe 1.

Pendant cet exercice, il a été convenu d'embaucher un coordinateur national de prévention afin de gérer aux mieux les actions à mener.

Annexe 1

Au titre de son mandat, le Directeur Général perçoit une rémunération brute annuelle de 8k€.